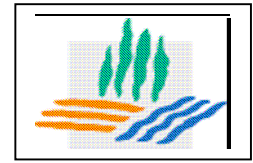




INFO VITI BIO PACA



Direction régionale PACA
de l'agriculture et de la forêt

Dispositif régional Bio de Provence - Chambre d'Agriculture de PACA

N° 2 -Juin 2010-

Ce bulletin « INFO VITI BIO PACA » s'intègre dans le dispositif multi-filières de référénts régionaux en AB en fruits, légumes, viticulture et élevage mis en place en 2008 par la Chambre régionale d'Agriculture et Bio de Provence, financé par le Conseil Régional PACA et la DRAF PACA

Eric L'Helgoualch CDA du 84 (Contact : 0686179359) et Garance Marcantoni CDA du 83 (Contact : 0614520886), référents bio viticulture PACA

Au sommaire :

- Production de plants bio : orientations sur le plan national, et démarche en l'Italie, où la filière semble mieux structurée (3 pépiniéristes viticulture « bio » à ce jour).
- Un vignoble bio expérimental dans le Var

Projets de production de plants « bios » en viticulture

Orientations sur le plan national

(comité national Bois et Plants. France Agrimer 8 avril 2010)

Principal point d'achoppement : impossibilité de produire des plants « bios » conformément à la réglementation « bio » européenne, liée à l'obligation de lutte insecticide contre la flavescence dorée. Le pyrèthre, insecticide homologué en viticulture bio, n'est pas autorisé en pépinière (faible rémanence, limitation à 3 traitements annuels).

Le projet actuel est :

D'autoriser l'utilisation de PYREVERT sur pépinière avec 3 applications avec obligation d'utiliser du matériel végétal traité à l'eau chaude (greffon et porte greffe)

Les vignes mères de greffons et de porte greffe ne seraient obligatoirement pas conduites en viticulture « bio », seul le procédé d'élaboration des plants en pépinière le serait.

L'utilisation de cire hormonée lors du greffage serait interdite.

Les ateliers bio et conventionnels seraient obligatoirement séparés

On fixerait à un an la durée de conversion bio d'une parcelle avant l'implantation d'une pépinière.

L'entretien des sols reposerait sur le travail mécanique de ces derniers (mêmes contraintes qu'en viticulture biologique) et le paillage plastique des plants resterait autorisé.

Une remarque : la lutte contre le mildiou pourrait poser des problèmes dans les zones de forte pression (diminution difficile des doses de cuivre utilisées).

Démarche en Italie / Entretien avec 2 pépiniéristes viticulture « bio »

Pépiniériste visité	Marco M. CENAIA (PISA)	Carlo L. CENAIA (PISA)
Gestion activité pépinière bio / non bio	2 entreprises distinctes : - bio : 150000 greffé soudés (gs)/an - conventionnel : 1 million gs /an 1 visite organisme certificateur/an	2 entreprises distinctes : - bio : 150000 greffés soudés (gs)/an - conventionnel : 500000 gs /an 1 visite organisme certificateur/an
A quel stade le plant est-il « bio » ?	Greffons et portes greffes sont bio - vignes mères menées en bio - , greffons produits et prélevés dans domaines travaillant en viticulture bio	Greffons et portes greffes sont bio et produits sur l'exploitation
Est-ce que les parcelles qui reçoivent les vignes mères et les gs sont menées en bio ?	Parcelle menée 3 ans en bio avant plantation ou analyse poussée des résidus de produits de synthèse sur parcelle en friche depuis 5 ans, si pas de résidus, possibilité de passer en bio directement	Parcelle menée 3 ans en bio avant plantation - implantation pendant cette durée de mélange de crucifères, graminées, légumineuses et blé
Comment est gérée la lutte contre la flavescence dorée ?	Zone non concernée par la lutte - évolution <i>scaphoidus titanus</i> suivie par piégeage, cependant même si pas obligatoire, il fait 2 traitements à base de pyrèthre sur vigne mère et il les demande en zone infestée dans les domaines bios où il prélève les greffons	Zone non concernée par la lutte - évolution <i>scaphoidus titanus</i> suivie par piégeage, cartographie très poussée en Toscane - En 10 ans de contrôle, la population de <i>scaphoidus titanus</i> a diminué - Si la pression existait, il utiliserait du pyrèthre
Les pépinières sont souvent sur des parcelles vigoureuses, est-ce que la gestion du mildiou avec 6 kg/Cu métal/ha/an est possible ?	La plupart du temps, il en utilise beaucoup moins	Ca ne pose pas de problème, en 2009, utilisation de 4 à 4,5 kg /ha, utilisation surtout de Kocide - Recherche à utiliser le moins de produits possible et vit avec la maladie
Qu'en est-il de l'utilisation des hormones au moment du greffage?	Hormones non utilisées	Hormones non utilisées ni en bio ni en conventionnel
Qu'en est-il de l'utilisation des hormones pour développer le système racinaire?	Sur la plupart des portes greffes il est possible de ne pas en utiliser - pour le 420A et le 110R, problème de production de racines et 30 à 40% de mortalité, ils ne sont donc faits qu'à la demande	Celui qui achète des plants bios est prêt à avoir un système racinaire plus irrégulier (du moment qu'il y a plus d'une racine), plant bio = meilleure reprise au champ (vigne plus résistante)
Quid de la désinfection des bois ?	Utilisation de propolis en solution glycolique (à adapter suivant pression et année climatique)	Problème de bactériose et esca en pépinière - essais avec de l'eau oxygénée ou de l'eau acidifiée - pas de traitement à l'eau chaude
Comment est géré le désherbage des parcelles ?	Problème important - Il pense à installer des « tables » surélevées (mais ça double le coût / sans table) - sinon travail du sol avec 1 ou 2 griffes + décavaillonneuse et intercep rotatif + pioche - à la plantation, pour un mois, paillage plastique sur le rang	Travail mécanique et pioche - à la plantation, pour un mois, paillage plastique sur le rang
Offre-il un large choix de couple cépage / porte greffe ?	Il essaie d'anticiper la demande et de se procurer les greffons bios nécessaires dans des domaines travaillant en viticulture bio	Il travaille à la demande, en anticipant
Existe-t-il une différence de prix entre greffé soudé bio et conventionnel ?	Conventionnel : 0.9 euros et moins Bio : 0.9 euros (pour 10000 greffé soudés et +)	Conventionnel : 0.9 euros Bio : 1.1 à 1.2 euros (30% de coût en plus)
Si les plants bio existent, est-ce que les viticulteurs bio sont tenus de les utiliser à la place des greffés soudés conventionnels ?	Non, ils ne sont pas obligés	Non, ils ne sont pas obligés et ça a un rôle capital dans le non développement des pépinières en viticulture bio

A la lecture de ce tableau plusieurs points importants ressortent :

- Les collègues italiens ne sont pas confrontés à une pression flavescence dorée sur les zones des pépinières. Par précaution toutefois, ils peuvent utiliser le pyrèthre contre *Scaphoïdus titanus*.
- Le plant est « bio » dès la phase porte greffe et greffon et pas seulement au moment de l'assemblage en pépinière.
- Les parcelles sur lesquelles sont implantées les vignes mères et les greffés soudés sont en bio depuis au moins 3 ans (moins, si pas de résidus de produits de synthèse à l'analyse).
- Le contrôle du mildiou se fait sans problème à la dose autorisée par le cahier des charges viticulture bio européen.
- Le travail du sol dans les vignes mères et dans les parcelles de greffés soudés se fait, mais est chronophage et complexe.

Globalement, les pépiniéristes rencontrés répondent donc à des exigences « pépinière bio » plus restrictives que ce qui pourrait être envisagé chez nous. Au demeurant, techniquement et économiquement, c'est jouable et ils ne regrettent pas leur engagement dans la démarche.

Un vignoble bio expérimental dans le Var

La Chambre d'Agriculture du Var a implanté fin avril sur son site de Vidauban une parcelle de 0.75 ha à vocation expérimentale et pédagogique, qui sera menée en viticulture biologique.

Cette parcelle comprend 3 blocs de 600 pieds chacun pour les cépages grenache, cinsaut et syrah. Ces blocs seront le support d'expérimentations menées dans le cadre du développement de la viticulture biologique.

Une première expérience est en place. Elle porte sur le contrôle de l'enherbement sur le rang en y positionnant des feutres biodégradables de différentes épaisseurs.

Par ailleurs, une collection de cépages dont les potentialités de vinification en vin rosé (ou en assemblage sur vin rosé) seront testés, a été implantée. On retrouve dans cette collection les cépages (100 ceps / cépage) suivants : counoise, mourvèdre, terret, tibouren, sciacarello, muscat à petits grains rosé, grenache gris, grenache blanc, muscat d'Alexandrie, vermentino, servant, viognier et clairette.

Un projet de partenariat pédagogique avec les classes des lycées agricoles des Arcs et de Hyères, a été mis en place sur ce site.

Cette parcelle servira de support à des expérimentations concernant différentes problématiques de la viticulture biologique. Ainsi, il sera sûrement possible d'apporter certaines réponses techniques aux viticulteurs bio de notre région.

Eric L'Helgoualch CDA du 84 (Contact : 0686179359) et Garance Marcantoni CDA du 83 (Contact : 0614520886), référents bio viticulture PACA